



CDAS du

23/06/2022

OS présentes : Solidaires, CFDT, FO, CGT.

Ouverture de la session à 9h30 en présentiel.

Secrétariat adjoint : CGT.

Déclarations liminaires par SF et la CGT.

Le président va dans le sens des liminaires et regrette la baisse des logements et l'éloignement des délégués de proximité.

1 - Approbation du PV du 22 mars 2022 :

Approuvé à l'unanimité.

2 - Présentation du compte-rendu d'activité (CRA) :

Le CRA du service social (excusé car en séminaire à Paris) a été transmis par anticipation le 14 juin 2022.

Les prestations chèques Ciné, abonnements INA, chèques culture et chèques Cesu initiées en 2021 seront prises en compte sur le budget 2022, sur décision des OS à l'unanimité.

Questions sur le CRA :

La problématique du logement se pose dans le Rhône, notamment pour les stagiaires et les agents nouvellement affectés dans le département. Les ultramarins sont dans des situations particulièrement difficiles. Quelles solutions peuvent être apportées par la délégation ?

Action sociale : le principe est que les logements sociaux sont réservés aux actifs affectés dans le département, les stagiaires à l'ENFIP sont donc écartés. Il n'y a plus de rotation car les bénéficiaires des logements sociaux restent, une fois le logement obtenu, de très

nombreuses années. Il existe aussi des logements occupés par des personnes qui ne quittent pas leur logement même après avoir quitté l'administration (protégées par la réglementation du logement social). Le coût d'investissement ne permet pas aux bailleurs d'entrer facilement dans le marché du logement social (achat de terrains, coûts de construction).

Les 129 logements du parc ministériel sont situés dans la plupart des arrondissements de Lyon, à Villeurbanne, Tassin, Francheville ou Caluire mais ne sont pas disponibles.

Il est souhaité par les OS que soit portée la revendication au niveau national de l'augmentation de l'indemnité de résidence, passage de la zone 2 à la zone 1 et de la NBI pour faire face à la pénurie de logements et l'augmentation des loyers sur Lyon et le Rhône.

La CGT précise que le plafonnement des loyers a été mis en place en fin d'année 2021 mais l'effet se fera sentir sur le long terme. Beaucoup de bailleurs privés se replient sur la location de courte durée (type Airbnb) qui échappe à l'obligation de plafonnement des loyers et fait sortir les logements du parc locatif accessible.

Action sociale : séminaire le 15 juin avec la rencontre des ultra-marins. Cela concerne des familles avec enfants et aucune réponse n'est satisfaisante pour le délégué. Le délai de satisfaction d'une demande de logement social est de 18 à 24 mois. De plus, la plupart des agents ne rentrent pas dans le cadre de la loi Dalo.

La prime d'installation est ouverte à tout agent qui en fait la demande dans les trois mois de la signature d'un bail et ce, dans les deux années de son installation.

Intervention de Martine Thouly (correspondante sociale) : attention également au niveau d'exigence des agents qui est de plus en plus élevé.

Après trois refus, l'ALPAF demande à ce que l'agent demandeur sorte du dispositif. La délégation du Rhône agit toutefois autrement en conservant les demandes qui peuvent parfois être satisfaites ultérieurement.

Le délégué précise que les attributions de logements par la Préfecture ne font l'objet d'aucune restitution sauf si l'agent demandeur signale directement avoir obtenu un logement par son intermédiaire.

Le compte rendu de la réunion devra indiquer l'urgence de la question des logements afin que cela puisse remonter au niveau national.

3 - Actions CAL 2022 :

Sorties « actifs » : le paiement à la réservation mis en place en 2022 réduit le nombre de désistements, les agents s'engageant financièrement.

Arbre de Noël : les conditions du nouveau marché avec Natixis permettent de dégager des versements de sommes non utilisées.

Voyages : la prise en compte du QF devra être envisagée suite aux discussions lors du groupe de travail, avec une mise en place en 2023.

La CGT réclame une nouvelle fois une diffusion massive de la communication sur les actions proposées par la délégation (ex : sortie des Echos du Rhône ou des flash) à tous les agents Finances, la correspondante sociale DGFIP refuse en motivant que ce n'est pas « son boulot » et le délégué indique ne pas vouloir refaire le débat une fois de plus.

4 Appel à projets dans le cadre du Fonds d'Innovation Locale (FIL) :

L'approche a été élargie aux actions locales. La piste privilégiée par l'action sociale est celle de la mise en place d'un transport adapté pour les sorties/voyages pour les agents à mobilité réduite. Si l'action est retenue elle pourra être testée en 2023 sur la sortie au Hameau Duboeuf.

Le recensement des agents potentiellement bénéficiaires est en cours.

La CGT demande que l'action soit pérennisée même si non retenue dans le cadre du FIL. Le délégué ne s'y oppose pas.

5 Questions diverses : restauration à Bron et à Villeurbanne

Intervention de deux experts à la demande de la CGT.

Villeurbanne :

Villeurbanne a basculé en système ticket restaurant (TR) suite à la fermeture des deux restaurants sous convention. Villeurbanne trésorerie va rejoindre le site de Bron. Sur Villeurbanne Nord, les agents souhaitent une augmentation de la surface de restauration. Le délégué indique que ce point n'est pas la délégation n'est pas compétente et précise avoir sollicité le responsable de site. Ce dernier lui a indiqué que les équipements étaient suffisants.

Pour la CGT, la problématique de la surface n'est pas résolue et demande des précisions sur les éléments qui conduise le responsable de site à estimer la situation satisfaisante. Pour rappel, une partie des équipements sont des implantations à l'initiative des agents. De plus, dans les mesures de prévention du COVID, il a été ponctuellement admis la possibilité de déjeuner sur son bureau. Il résulte que le local social du site permettant de se restaurer est équipé par exemple comme celui du site de Vénissieux qui accueille trois fois moins de personnel.

Action sociale : c'est la responsabilité du responsable de site de s'assurer que le coin repas correspond aux normes d'installation.

La CGT demande la communication des règles d'aménagement et des normes d'installation pour les porter à la connaissance des agents, ainsi que le déplacement sur site de représentants de la délégation pour un état des lieux complet.

La DRFiP a mis en avant une proposition d'aménagement à venir de la terrasse du site. La CGT souligne que cet aménagement ne pourra être utilisé seulement lorsque les conditions climatiques s'y prêtent.

Cette option ne peut pas être la seule solution pérenne. Il faut un local en capacité d'accueillir les agents présents dans de bonnes conditions (Surface et équipements).

Le président indique qu'il partage notre analyse et rédigera un courrier à l'attention de la DRFiP dans ce sens.

La CGT va saisir la également DRFiP et proposer une pétition aux agents.

Bron :

Le président a été alerté sur le sujet dès le 16 juin lors du dernier CHSCT. Actuellement la convention avec le restaurant Campanile n'est pas satisfaisante (éloignement, manque de qualité, temps de trajet...), d'où la demande de l'attribution de Titres Restaurants par les agents du site et des services amenés à le rejoindre au 1^{er} septembre et au 1^{er} janvier prochain. La pétition, largement signée, a été remise en main propre au président.

Celui-ci confirme qu'aucun autre conventionnement n'est envisageable sur la zone de Bron sur d'autres restaurants et qu'il a demandé au délégué de préparer au plus vite un dossier de demande d'attribution.

Il appuie cette demande, mais rappelle que la décision est prise au niveau national.

Des travaux d'aménagement de la salle de restauration pour une augmentation de sa surface sont possibles.

Les tickets restaurants entraînent la rupture de la convention. De manière générale, le choix de l'attribution des TR se fait par service et non par site.

Dans la procédure, une demande est faite auprès des chefs de services (augmentation des effectifs pour Bron) avec une demande officielle pour son service une fois le feu vert donné par le SG.

PROCHAIN CDAS 27/09 9h30

Pour la CGT Finances,

Vos représentants : Florence LAVAREC – Mohamed ZERDAZI